

QUARANTE ET UNIÈME SESSION

4e SÉANCE PLÉNIÈRE

Lundi 22 septembre 1986
à 10 heures

Président : M. Humayun Rasheed CHOUDHURY (Bangladesh)

A/41/PV.4

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Débat général

1. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. M. le roi Juan Carlos I d'Espagne, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.
2. Le roi JUAN CARLOS (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire ma satisfaction et celle du Gouvernement espagnol de vous voir présider cette session. Votre expérience professionnelle connue et vos grandes qualités personnelles seront une contribution décisive aux travaux de l'Assemblée, lui permettant d'aboutir aux résultats que nous espérons tous.
3. Je voudrais également souligner la compétence et l'efficacité dont votre prédécesseur, M. Jaime de Piniés, a fait preuve tout au long de la dernière session et exprimer mon admiration au Secrétaire général, M. Pérez de Cuéllar, pour son travail discret mais acharné.
4. Le Gouvernement espagnol a voulu que ce soit le Roi qui, dans l'exercice de sa fonction constitutionnelle de représentant de l'Etat, fasse entendre dans cette instance la voix de mon pays, un pays dont le respect du droit des gens et son effort incessant pour rendre plus sûre, pacifique et solidaire la coexistence entre les peuples, sont ses plus beaux fleurons historiques; un pays à qui il est agréable de prendre la parole devant cette instance universelle dépositaire de l'espoir que les idéaux de paix, de justice et de solidarité l'emporteront fermement dans l'ordre international.
5. L'Espagne fut l'une des premières collectivités à s'être constituée en Etat-nation dans l'Europe de la Renaissance, franchissant ainsi, en même temps que d'autres, une étape décisive du processus de rationalisation de la coexistence politique. Déjà à l'époque, certains juristes et théologiens espagnols, en examinant les titres de l'action de l'Espagne en Amérique, ont défendu l'existence des limites du pouvoir national dont l'exercice, pour être légitime, doit s'inspirer d'une morale et respecter les droits et aspirations des autres peuples. Ou, pour employer le langage de l'époque, veiller "au bien public du monde".
6. C'est Francisco de Vitoria, l'un des fondateurs du droit des gens, c'est-à-dire du droit international, qui a prononcé la phrase suivante : "Si, dans la défense d'une cause juste, l'on fait du tort au monde, la cause devient injuste".
7. La base première de notre constitution en Etat est, par conséquent, notre conscience d'une société internationale dont le bien commun limite l'action de l'Etat et qui se caractérise par un effort de solidarité entre tous les membres du genre humain. Ces deux caractéristiques sont le fondement de l'organisation juridique de la communauté internationale qui trouve aujourd'hui son expression institutionnelle dans l'Organisation des Nations Unies.

8. C'est en m'inspirant de cette ancienne tradition que je m'adresse à l'Assemblée générale. Je le fais également en ma qualité de représentant d'un peuple qui est jeune de par l'âge de ses habitants et du fait qu'avec la démocratie et la liberté, il a retrouvé cette attitude vitale qui caractérise la jeunesse : voir l'avenir avec enthousiasme et espoir.

9. Quand un peuple retrouve son enthousiasme en intégrant ses traditions à un projet d'avenir, il ne peut oublier que cette nouvelle vie doit s'inspirer aussi bien des idéaux de sa propre société que des exigences d'une coexistence internationale harmonieuse, pacifique et juste.

10. Aujourd'hui, pour la première fois, le monde est un, tout en gardant sa diversité culturelle.

11. Par le passé, la prétendue supériorité d'une culture et d'une civilisation donnée a servi à justifier la domination de certains peuples par d'autres. La diversité culturelle était combattue par ceux qui s'inspiraient de leur recherche d'avantages commerciaux ou de la domination stratégique.

12. Aujourd'hui, la règle communément acceptée, est que chaque culture doit être comprise et jugée exclusivement en fonction de ses propres valeurs et non de ses possibilités d'adaptation, mimétique ou forcée, à quelque autre culture prétendument supérieure. C'est de cette idée maîtresse de l'universalité et de la diversité culturelle de l'humanité qu'est né le grand élan vers la décolonisation politique.

13. L'Organisation des Nations Unies est un clair témoignage de cette puissante réalité qui ouvre une nouvelle ère de l'histoire. L'Organisation des Nations Unies a été le cadre et l'instrument primordial de ce progrès vers une véritable Société des nations.

14. Certes, il subsiste encore quelques vestiges de situations coloniales fort connus.

15. L'une de ces situations anachroniques affecte mon pays. L'Espagne, avec toute la vigueur et le poids du droit qui est le sien, affirme sa volonté de trouver une prompte solution au problème de Gibraltar, de façon que le Rocher soit réintégré au territoire national espagnol. Depuis la Déclaration de Bruxelles du 27 novembre 1984 et depuis que les Gouvernements du Royaume-Uni et de l'Espagne ont décidé, en février 1985, à Genève, de résoudre le problème sous tous ses aspects, y compris celui de la souveraineté, par la voie de la négociation, un nouveau chapitre a été ouvert sous le signe de l'espoir qu'il sera mis fin à une situation injuste sans que les intérêts de la population soient compromis.

16. Nous sommes confrontés non seulement aux diversités politiques et culturelles du monde mais à un ordre économique dans lequel subsistent et s'élargissent les écarts. Depuis les 10 dernières années, la conjoncture est marquée par la crise économique, par l'endettement de zones importantes en voie de développement et la recrudescence de nouvelles tendances protectionnistes. Ce ne sont pas seulement la justice et la solidarité, mais la paix et la

sécurité elles-mêmes qui exigent la réduction de ces différences et le redressement de ces tendances.

17. Il y a quelques mois à peine, devant l'Assemblée saisie de la situation économique critique en Afrique, d'une part, les pays africains eux-mêmes ont réaffirmé combien ils sont convaincus de la nécessité de réaliser un grand effort de définition, d'adaptation et d'action; d'autre part, les autres pays ont pris pleinement conscience du fait qu'il est impossible d'accepter passivement la stagnation et la détérioration d'une région du monde essentielle à l'ensemble. Cette preuve de lucidité politique et de solidarité est encourageante. L'Espagne, dans les limites de ses ressources et de ses possibilités, a offert sa collaboration et elle la réitère aujourd'hui.

18. L'endettement extérieur de certains pays, dont certains nous sont très proches, est un problème grave qui nous affecte tous et dont la solution n'est pas facile. Cette situation est due sans aucun doute à différentes causes et différentes conduites. Les responsabilités sont diverses et partagées, mais ce qui importe plus aujourd'hui, c'est que les politiques d'ajustement nécessaires pour redresser les situations internes soient encouragées, non seulement en paroles, mais avec une générosité et un appui concrets. Ces politiques ont des limites qui, si elles sont dépassées, peuvent constituer une menace pour la paix interne et la solidarité, entravant ainsi le processus délicat du changement politique et social.

19. Dans le processus de reconstruction politique qui est en cours depuis 10 ans, mon pays a défini sa position internationale.

20. Depuis la dernière session de l'Assemblée générale, l'Espagne a défini sa position sur deux plans importants. En 1986, l'Espagne est devenue membre de la Communauté européenne et, après consultation du peuple espagnol, elle a établi les conditions de son appartenance à l'Alliance atlantique.

21. En adhérant aux organismes et institutions d'intégration à l'Europe de l'Ouest, l'Espagne ne fait que confirmer ce que l'histoire et la culture avaient fait d'elle depuis l'avènement des temps modernes. L'Espagne a toujours été une partie intégrante et essentielle de l'Europe, géographiquement, historiquement et par vocation. En participant au processus de prise de décisions de la Communauté européenne, l'Espagne peut maintenant faire entendre sa voix dans les questions européennes et apporter à l'action de l'Europe communautaire d'autres dimensions reliées à son passé historique. L'Europe ne peut céder à la tentation de se replier sur elle-même. Au contraire, nous nous efforcerons d'intensifier les échanges et les contacts de la Communauté européenne avec d'autres parties du monde et, en particulier, avec les pays du continent américain. L'Europe ne peut se contenter de cultiver son propre jardin; elle ne peut non plus se contenter de préserver une qualité de vie enviable, alors que d'autres régions du monde sont étranglées par la stagnation, la réduction des échanges et le jeu négatif des facteurs commerciaux et financiers.

22. À partir de notre position d'alliés occidentaux, et en tant qu'élément fondamental, nous contribuons à la sécurité commune et nous efforçons d'encourager un dialogue fructueux entre les superpuissances et d'amener les

/...

instances de négociations à intensifier leurs activités. Nous nourrissons l'espoir que, par la consolidation souhaitable d'un climat de dialogue et par une plus grande confiance dans les relations internationales, nous arriverons, dans des délais relativement brefs, à une réduction drastique, pour la première fois, des arsenaux nucléaires; à l'arrêt de la course aux armements, à l'interdiction totale des armes chimiques et à des progrès importants dans le domaine du désarmement classique.

23. Sur le plan régional, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui a vu le jour à Helsinki et qui a reconfirmé ses fonctions à Belgrade et à Madrid, prolonge son action dans différentes instances. Aujourd'hui, à Stockholm, un consensus important s'est fait jour qui, sans aucun doute, renforce la sécurité européenne et l'harmonie des relations internationales dans un large cadre géographique. Il faut espérer que de ce succès sortiront des résultats positifs pour la Conférence, dont la prochaine phase s'ouvrira bientôt à Vienne.

24. Cette double définition de l'Espagne, européenne et occidentale, vient compléter et enrichir nos relations avec les pays et les peuples de l'Amérique latine, auxquels nous sommes unis par des liens particuliers de culture et d'histoire qui nous font nous sentir solidaires dans la recherche de solutions justes aux problèmes politiques, économiques et sociaux que ces pays connaissent aujourd'hui.

25. Aux facteurs d'inquiétude est venu s'ajouter ces dernières années un facteur de portée jusqu'ici insoupçonnée : le terrorisme, qui attente à des vies innocentes, encourage des visions catastrophiques et détruit la paix civile.

26. Le terrorisme, attentat suprême contre le droit de l'homme à la fois le plus fondamental et le plus profond - le droit de vivre dans la paix - revêt des dimensions internationales. Encourager, voire simplement tolérer les terroristes, c'est pour un Etat, quel qu'il soit, se disqualifier en tant que membre de bonne foi de la communauté internationale.

27. Le Gouvernement espagnol s'est à plusieurs reprises prononcé en faveur d'une coopération internationale accrue contre cette menace universelle. La condamnation unanime et sans équivoque de toute forme de terrorisme, qui a été prononcée par l'Assemblée générale au mois de décembre dernier [résolution 40/61], est sans aucun doute encourageante mais elle doit être suivie de mesures concrètes et efficaces de collaboration mutuelle.

28. Une fois de plus, l'Assemblée doit malheureusement consacrer son attention à toute une série de situations conflictuelles dans différentes régions du monde. Certaines de ces situations sont récentes, d'autres sont quasi chroniques, mais toutes représentent une violation très grave des principes de la Charte des Nations Unies. En même temps, impuissants, nous voyons certains peuples qui devraient oeuvrer à leur avenir dans la paix et dans l'harmonie, se saigner à blanc dans la destruction et dans les souffrances indicibles.

29. Devant ces conflits douloureux, les raisons qui ont motivé nos prises de position bien connues non seulement demeurent, mais encore dans certains cas, ont été renforcées. Du haut de cette tribune, je lance un appel pour que la

négociation et le dialogue remplacent, une fois pour toutes, l'intolérance et l'intransigeance, afin que la force de la raison et du droit l'emportent sur la raison du plus fort.

30. La paix, c'est la tranquillité et l'harmonie dans l'ordre. Il ne peut y avoir d'harmonie dans le monde s'il y existe encore des situations d'injustice flagrante, et encore moins si l'on fait taire les voix qui dénoncent cette injustice. Le respect des droits de l'homme sera le critère pour juger nos civilisations et nos conduites bien concrètes, non seulement la conduite de ceux qui y portent atteinte, mais également la conduite de ceux qui ne condamnent pas les violations ou qui adoptent, face à ces violations, une attitude de passivité résignée.

31. Ce mépris radical de l'être humain que sont la discrimination raciale et la politique d'apartheid représente l'atteinte la plus flagrante à la conception de l'intégrité du genre humain. Toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour obtenir son démantèlement et son abolition. Il faut faire entendre raison à ceux qui, prisonniers de leurs préjugés et de leurs frayeurs, outre le fait qu'ils condamnent la grande majorité de leurs compatriotes à vivre sous la domination et dans l'humiliation intolérable, compromettent ce faisant l'avenir de leur propre pays.

32. Ces derniers temps, la coopération internationale par des voies multilatérales s'est progressivement détériorée. Néanmoins, notre monde est de plus en plus interdépendant et de nombreux problèmes exigent d'être étudiés et résolus dans un cadre multilatéral.

33. Aux difficultés que l'Organisation des Nations Unies a toujours connues, sont venus s'ajouter depuis une année de graves problèmes institutionnels et financiers.

34. Le Secrétaire général, dont l'action mérite notre reconnaissance et notre appui, a mené à terme de courageuses initiatives. Pour sa part, l'Assemblée devra examiner, et le moment venu adopter, les décisions nécessaires pour améliorer l'efficacité et la bonne administration de l'Organisation. La communauté internationale ne peut permettre que l'Organisation des Nations Unies, qui est le meilleur instrument à l'échelle universelle du maintien de la paix et de la sécurité, qui réalise un travail précieux de coopération dans des domaines multiples, qui enfin est le dépositaire de l'idéal d'un ordre international régi par le droit, voie son action compromise et son prestige diminué par manque de moyens financiers ou par une répartition inappropriée des ressources existantes.

35. Cette session qui commence sera sans doute importante pour la recherche de solutions aux nombreux problèmes qui caractérisent une situation internationale non dépourvue d'inquiétudes graves, mais recélant également des possibilités de progrès vers les buts définis dans la Charte.

36. Je suis certain que l'Assemblée continuera à progresser sur cette voie qui, pour difficile qu'elle soit parfois, mène à la paix, à la sécurité et à la coopération.

37. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. M. le roi Juan Carlos d'Espagne pour l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

La séance est suspendue à 10 h 25; elle est reprise à 11 heures.

38. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président des États-Unis d'Amérique, M. Ronald Reagan, et de l'inviter à s'adresser à l'Assemblée.

39. M. REAGAN (interprétation de l'anglais) : À quelques pas de cette salle se trouve la salle de méditation des délégués, refuge d'un monde assourdi par le bruit des conflits et de la violence. "Nous voulons rétablir l'idée de culte," a dit un jour ici même Dag Hammarskjöld, "de dévouement à quelque chose de plus grand et de plus élevé que nous-mêmes".

40. C'est précisément pareil dévouement qui a donné naissance à l'Organisation des Nations Unies : dévouement au rêve de paix mondiale et de liberté, des droits de l'homme et d'autodétermination démocratique, dévouement à une époque où, selon les termes consacrés, "De leurs glaives ils forgeront des hoyaux...; une nation ne tirera plus l'épée contre une autre, et l'on n'apprendra plus la guerre".

41. Les États-Unis demeurent engagés envers l'Organisation des Nations Unies. Depuis plus de 40 ans, l'Organisation a fourni une instance internationale où peuvent se concilier des intérêts nationaux conflictuels et a apporté une contribution importante dans des domaines tels que ceux des opérations de maintien de la paix, d'assistance humanitaire, et d'éradication de la maladie. Pourtant, nul ne sait mieux que ceux réunis dans cette salle, combien les nobles idéaux énoncés dans la Charte des Nations Unies sont souvent restés lettre morte. L'Organisation elle-même se trouve à un moment critique, que l'on assimile à une crise financière. Mais cette crise, nous pouvons en tirer parti. Les réformes importantes proposées par le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [voir A/41/49] peuvent constituer un premier pas vers le rétablissement du statut et de l'efficacité de l'Organisation. Le vrai problème, ce n'est pas l'argent, mais la crédibilité. Si tous les Membres de cette organisation universelle décident de saisir l'occasion et de traduire dans la réalité les vœux de réforme qui ont été exprimés, l'avenir des Nations Unies sera assuré. Croyez m'en : mon pays, qui a toujours apporté un appui généreux à l'Organisation des Nations Unies, continuera de jouer un rôle de premier plan dans la réalisation de ses nobles objectifs.

42. Lorsque je suis venu ici l'an dernier durant la quarantième session [48e séance], un événement important dans la poursuite de ces objectifs restait à venir. Les dirigeants de l'Union soviétique et des États-Unis devaient se rencontrer à Genève. Ces entretiens ont maintenant eu lieu. Pendant plus de 15 heures, les délégations soviétique et américaine se sont rencontrées. Pendant plus de cinq heures, le Secrétaire général Gorbatchev et moi-même avons parlé seul à seul.

43. Nos entretiens furent francs. Ils furent également fertiles, plus encore que les documents convenus le donnent à penser. M. Gorbatchev a été direct, comme moi d'ailleurs. Nous nous sommes rendu compte, une fois de plus, de la véracité de cette déclaration : les nations ne se méfient pas les unes des autres parce qu'elles sont armées, elles s'arment parce qu'elles se méfient les unes des autres. D'ailleurs, je n'ai pas hésité à dire à M. Gorbatchev d'où venait cette méfiance : du fait que l'Union soviétique cherche à imposer aux autres son idéologie et son système. Nous avons aussi reconnu les différences profondes et constantes entre nos systèmes de gouvernement, notre vision de l'histoire et de l'avenir de l'humanité. Toutefois, malgré ces différences, nous avons résolu de collaborer pour parvenir à de réelles réductions d'armes nucléaires ainsi que pour réaliser des progrès dans d'autres domaines.

44. Aujourd'hui, je voudrais informer les représentants à la quarante et unième session de l'Assemblée générale de ce qui s'est passé depuis la réunion au sommet et leur parler, notamment, de la lettre importante que j'ai adressée le 25 juillet à M. Gorbatchev. Dans cette lettre, je traitais des questions importantes d'une réduction des armes nucléaires, d'un accord sur des défenses stratégiques et de la limitation des essais nucléaires. Outre ces questions, qui concernent les aspects militaires des relations soviéto-américaines, je voudrais également parler d'autres mesures essentielles en faveur de la paix, telles que la solution des conflits politiques, le renforcement de l'économie internationale et la protection des droits de l'homme.

45. Auparavant, permettez-moi toutefois, dans la tradition de franchise qui s'est établie à Genève, de dire ici qu'une ombre plane sur nos relations avec l'Union soviétique. Je fais allusion ici à un exemple particulièrement troublant des violations des droits de l'homme par l'Union soviétique.

46. Récemment, après l'arrestation d'un ressortissant soviétique, employé des Nations Unies accusé d'espionnage aux États-Unis, un correspondant américain à Moscou a été victime d'accusations montées de toutes pièces. Il a été arrêté et emprisonné au plus grand mépris des procédures établies et des nombreuses conventions des droits de l'homme. En fait, il a été pris comme otage, et même menacé de la peine de mort.

47. Ces deux personnes ont maintenant été placées sous la protection de leurs ambassadeurs respectifs. Mais ce n'est là qu'une mesure intérimaire, acceptée par les États-Unis pour des raisons humanitaires. Cela ne change pas les faits : Gennadi Zakharov est accusé d'espionnage et doit être jugé; Nicholas Daniloff est un otage innocent qui doit être libéré. L'Union soviétique porte la responsabilité des conséquences de son acte. Abuser de l'Organisation des Nations Unies aux fins d'espionnage dessert gravement l'Organisation.

48. Le monde s'attend à mieux. Il s'attend à une contribution à la cause de la paix que seuls les dirigeants des États-Unis et de l'Union soviétique peuvent apporter.

49. C'est pour cette raison que j'ai écrit l'été dernier à M. Gorbatchev en lui soumettant de nouvelles propositions de limitation des armements. Avant de parler de ces propositions, nous devons être clairs quant aux armes qui sont les plus dangereuses et qui menacent le plus la paix. La menace ne provient pas des

systemes defensifs, qui sont un bouclier contre une attaque, mais des armes offensives, à savoir les missiles balistiques qui traversent l'espace et peuvent causer des destructions massives à la surface de la terre, et notamment les missiles balistiques intercontinentaux lourds et précis de l'Union soviétique, dotés d'ogives nucléaires multiples, qui, par leur taille ou leur nombre, n'ont d'équivalent dans aucun autre pays.

50. Voilà pourquoi les États-Unis demandent depuis longtemps une réduction radicale, équitable et vérifiable de ces systèmes offensifs. Je dis bien une réduction, car c'est là l'objet réel d'une limitation des armements : non pas seulement codifier le niveau des arsenaux actuels; non pas canaliser leur expansion future, mais bien les réduire, de manière à diminuer le danger de guerre. Certes, les États-Unis sont convaincus que le but ultime de la limitation des armements doit être la perspective d'un avenir à l'abri de ces armes de destruction massive.

51. Je suis heureux de dire que l'Union soviétique a maintenant accepté notre idée d'une réduction radicale des systèmes offensifs. Au Sommet de Genève de novembre dernier, nous nous sommes mis d'accord pour intensifier nos travaux dans ce domaine. Depuis lors, les Soviétiques ont présenté des propositions détaillées qui, bien que nous ne puissions les accepter, indiquent apparemment un effort sérieux. Nous continuons donc à rechercher une réduction de 50 p. 100 des arsenaux américains et soviétiques, en plaçant principalement l'accent sur la réduction des ogives de missiles balistiques. Si l'Union soviétique désire une réduction moindre, nous sommes toutefois disposés à l'envisager, mais seulement en tant que mesure intérimaire. En ce qui concerne d'autres dispositions également, nous nous sommes efforcés de tenir compte des préoccupations soviétiques. Les choses bougent donc.

52. De même, dans le domaine des forces nucléaires à portée intermédiaire, les États-Unis cherchent l'élimination totale de ces missiles à l'échelle mondiale. Ici encore, si l'Union soviétique insiste pour atteindre cet objectif par étapes, nous sommes disposés à conclure, sans tarder, un accord intérimaire.

53. Tout cela me donne de l'espoir. Je peux vous dire que les entretiens qui ont eu lieu cet été entre nos deux parties auraient pu marquer le commencement de négociations sérieuses et fécondes sur les réductions des armements. La glace qui a bloqué les négociations pourrait être rompue si les deux parties intensifiaient leurs efforts au cours de la prochaine série de pourparlers à Genève et si nous tenions les promesses que nous nous sommes faites mutuellement au mois de novembre dernier.

54. Depuis trop longtemps, cependant, les Soviétiques tendent à minimiser la nécessité des réductions des armes nucléaires offensives. Quand les États-Unis ont commencé de rechercher les moyens techniques de rendre un jour les armes nucléaires caduques, les Soviétiques ont essayé d'en faire le problème principal - comme si le principal danger pour la stabilité stratégique était une défense contre les missiles, qui en est encore au stade des études théoriques, alors que des missiles balistiques inquiétants existent déjà en nombre impressionnant.

55. Pourtant, les États-Unis reconnaissent que les deux éléments, offensif et défensif, de l'équation stratégique doivent être examinés. Et nous avons tout

fait pour tenir compte des préoccupations soviétiques exprimées quant à l'utilisation offensive potentielle des systèmes de défense stratégique. J'ai donné des assurances concrètes et fermes que notre initiative de défense stratégique ne serait jamais utilisée pour déployer des armes dans l'espace qui pourraient causer des destructions massives sur la terre. J'ai fait remarquer que la réduction radicale que nous recherchons actuellement dans les arsenaux d'armes nucléaires offensives serait une garantie supplémentaire du fait que l'initiative de défense stratégique ne saurait être utilisée à l'appui d'une stratégie de première frappe. Et nous avons préféré - dès le départ - progresser, en coopération avec les Soviétiques, sur les systèmes de défense stratégique pour qu'aucune partie ne se sente menacée et pour que l'une et l'autre puissent bénéficier de la révolution stratégique que représente l'initiative de défense stratégique.

56. Les États-Unis continuent de respecter le Traité concernant les missiles antibalistiques de 1972¹, en dépit de sa violation, clairement établie, par les Soviétiques. Nous avons dit aux Soviétiques que si un accord est possible entre nous sur des réductions radicales d'armes stratégiques offensives, nous sommes disposés, d'ores et déjà, à signer avec eux un accord relatif à la recherche, à la mise au point, aux essais et au déploiement de systèmes de défense stratégique sur la base des principes suivants.

57. Premièrement, les deux parties accepteraient de se limiter, d'ici à 1991, à la recherche, à la mise au point et aux essais, autorisés par le Traité relatif aux missiles antibalistiques, pour déterminer si des systèmes perfectionnés de défense stratégique sont réalisables sur le plan technique.

58. Deuxièmement, un nouveau traité, signé tout de suite, stipulerait que si, après 1991, une partie ou l'autre décidait de déployer pareil système, cette partie serait obligée de présenter un plan pour le partage des avantages de la défense stratégique et pour l'élimination des missiles balistiques offensifs, plan qui serait négocié au cours d'une période de deux ans.

59. Troisièmement, si les deux parties ne peuvent se mettre d'accord après deux années de négociations, l'une ou l'autre partie pourrait déployer un système de défense stratégique perfectionné après avoir donné à l'autre un préavis de six mois.

60. Comme les États-Unis l'ont dit clairement à maintes reprises, nous nous orientons vers un avenir où nous miserons davantage sur la défense stratégique. Les États-Unis restent disposés à négocier sur la question de savoir comment - et dans le cadre de quelle réglementation et de quel processus - nous-mêmes et l'Union soviétique pourrions arriver à cet objectif par la coopération. De tels systèmes de défense stratégique, assortis de réductions radicales des forces offensives, permettraient l'établissement d'un équilibre plus sûr et donneraient aux hommes d'État futurs la possibilité d'aller plus loin - vers l'élimination ultime des armes nucléaires de la face de la terre.

61. Outre nos propositions sur les réductions d'armes offensives et les systèmes de défense stratégique, nous avons présenté de nouvelles mesures dans un autre domaine : les essais nucléaires. De même que l'élimination de toutes les armes nucléaires, l'élimination totale des essais nucléaires est aussi l'un

de nos objectifs à long terme; et toutes deux doivent être traitées par des mesures pratiques. En réalité, pour le moment, nous devons pouvoir compter sur ces armes pour dissuader de faire la guerre; ainsi, la sécurité et la fiabilité de nos armes de dissuasion sont elles-mêmes essentielles à la paix.

62. Les États-Unis sont fiers de leurs réalisations en matière de sécurité nucléaire et ont l'intention de les préserver. Néanmoins, nous sommes disposés à présent, comme je l'ai dit, à prendre deux mesures importantes en vue de l'élimination des essais nucléaires : tout d'abord, nous sommes prêts à passer à la ratification du Traité sur la limitation des essais nucléaires de 1974² et du Traité sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques de 1976³, dès qu'un accord sera intervenu sur des procédures de vérification améliorées; nous avons proposé des idées nouvelles pour y parvenir; deuxièmement, après la ratification de ces traités - et dans le cadre d'un programme visant à réduire et éliminer, en fin de compte, toutes les armes nucléaires - nous sommes disposés à examiner les modalités de mise en oeuvre progressive d'un programme parallèle de limitation et, en fin de compte, d'élimination des essais nucléaires.

63. Telles sont les mesures que nous pourrions prendre dans un proche avenir pour montrer au monde que nous progressons. J'invite, par conséquent, l'Union soviétique à se joindre à nous pour oeuvrer à la réalisation de progrès pratiques, à notre portée, dans le domaine de la limitation des essais nucléaires.

64. Il y a quelques jours à peine, j'ai reçu une réponse du secrétaire général Gorbatchev à ma lettre du 25 juillet, et je me bornerai à dire pour le moment que nous l'étudions soigneusement et attentivement.

65. À mesure que nous nous rapprochons de notre objectif, l'élimination des armes nucléaires, il est vital que nous parlions également des déséquilibres importants en ce qui concerne d'autres types d'armement. Voilà pourquoi les États-Unis ont proposé l'interdiction globale de toutes les armes chimiques et pourquoi nos alliés et nous-mêmes avons âprement cherché à sortir de l'impasse, à Vienne, dans les négociations sur les armes classiques. À la Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité et sur le désarmement en Europe, qui s'est terminée le 19 septembre, un grand progrès a été accompli : l'élaboration d'une nouvelle série de mesures militaires concrètes destinées à accroître la confiance, y compris des systèmes d'inspection.

66. Mais il ne faut pas oublier, après l'expérience des années 70, que les progrès réalisés dans le domaine de la limitation des armements ne sauraient être séparés des processus d'évolution des situations politiques régionales. Comme je l'ai dit au début de mon intervention, ce sont les tensions politiques qui engendrent la rivalité militaire, et non pas l'inverse.

67. Toutefois, alors que les États-Unis et l'Union soviétique sont en désaccord sur les causes profondes des tensions politiques, nous nous accordons à penser que les conflits régionaux pourraient dégénérer en un affrontement mondial. J'ai présenté l'année dernière, à cette tribune, une formule de paix qui s'appliquerait aux cinq conflits régionaux critiques qui pourraient être à l'origine de conflits plus larges. J'ai fait remarquer combien il est difficile pour les États-Unis d'accepter les assurances soviétiques d'intention pacifique

alors que 126 000 soldats soviétiques mènent une guerre brutale contre le peuple afghan, que 140 000 soldats vietnamiens, appuyés par l'Union soviétique, font la guerre au peuple cambodgien, que 1 700 conseillers soviétiques et 2 500 combattants cubains participent à la planification et à la réalisation d'opérations de combat en Ethiopie, que 1 300 conseillers militaires soviétiques et 36 000 combattants cubains participent à la planification et à la réalisation d'opérations de combat pour appuyer un régime impopulaire et répressif en Angola et que des centaines de millions de dollars en armements soviétiques et en conseillers du bloc soviétique aident un régime dictatorial au Nicaragua dans sa tentative de corrompre et de trahir une révolution populaire.

68. Le danger inhérent à ces conflits doit être reconnu. Les régimes marxistes-léninistes ont tendance à faire la guerre contre leurs voisins aussi facilement qu'ils la font à leur propre peuple. En fait, les guerres internes et externes deviennent souvent impossible à distinguer. En Afghanistan, par exemple, le régime fantoche a annoncé son intention de déplacer des dizaines de milliers de personnes qui vivent dans les zones frontalières. Peut-on douter que cela se fera dans le style communiste classique, c'est-à-dire par la force? Nombreux sont ceux qui mourront pour que les Soviétiques et leurs troupes satellites puissent plus facilement intimider le Pakistan.

69. Ce sont justement ces transgressions qui rendent si aigu le risque d'affrontement avec les nations démocratiques.

70. Par conséquent, une fois de plus, je propose un processus de paix en trois points pour la résolution des conflits régionaux : premièrement, des pourparlers entre les parties belligérantes elles-mêmes, sans lesquels la cessation de la violence et la réconciliation nationale seront impossibles; deuxièmement, des discussions entre les États-Unis et l'Union soviétique, non pas pour imposer des solutions, mais pour appuyer les pourparlers de paix et éliminer les livraisons d'armements et les envois de troupes de l'étranger; troisièmement, si les pourparlers sont couronnés de succès, des efforts communs pour réinsérer chaque pays dans l'économie mondiale et la communauté des nations, dans le respect des droits de l'homme.

71. Outre les différends régionaux, la grave menace du terrorisme compromet également les chances de paix. Aucune cause, aucun grief, ne saurait le justifier. Le terrorisme est odieux et intolérable. C'est le crime des lâches, qui s'attaquent aux innocents, aux démunis, aux faibles.

72. Les États-Unis, ainsi que leurs alliés et d'autres pays, ont pris des mesures pour s'attaquer directement au terrorisme, notamment au terrorisme d'Etat. Au mois d'avril dernier, les États-Unis ont donné la preuve de leur volonté de défendre leurs intérêts et d'agir contre l'agression terroriste. Je vous donne l'assurance à tous aujourd'hui, notamment à tous ceux qui sont prêts à apporter un soutien éventuel au terrorisme, que le peuple américain est unanime sur cette question. Comme tout autre peuple civilisé du monde, nous avons atteint notre limite. Les attaques perpétrées contre nos citoyens ou nos intérêts entraîneront une riposte.

73. Nous ferons également tout ce qui est en notre pouvoir pour aider d'autres pays respectueux du droit menacés par les attaques terroristes. A cet égard,

/...

les Etats-Unis estiment que l'entente intervenue entre les sept démocraties industrielles au Sommet économique de Tokyo, qui a eu lieu du 4 au 6 mai 1986, constitue un départ prometteur pour un accord international sur la guerre contre le terrorisme. Nous recommandons à l'Assemblée générale d'examiner les décisions adoptées à Tokyo [voir A/41/354].

74. En ce qui concerne le domaine économique, il est ironique que d'aucuns continuent à épouser des idées telles qu'un "nouvel ordre économique international" fondé sur le dirigisme d'Etat au moment où le monde apprend, comme jamais par le passé, que la liberté de l'individu et non pas la puissance de l'Etat, est la clef du dynamisme et de la croissance économiques. Les pays se sont détournés de la gestion centralisée et du dirigisme d'Etat et se sont orientés vers les incitations et les bénéfices du marché libre. Ils ont invité leurs citoyens à développer pleinement leur ingéniosité et leurs capacités et, dans ce processus, à fournir des emplois, à créer la richesse, à assurer la stabilité sociale et à encourager la foi dans l'avenir pour tous. Les sommets économiques des démocraties industrielles ont rendu hommage à ces principes, comme l'a fait l'Assemblée lors de son historique treizième session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique qui s'est tenue du 27 mai au 1er juin 1986. Nous félicitons les pays africains d'avoir entrepris des réformes qui leur permettront de compter davantage sur leurs secteurs privés pour la croissance économique. Nous estimons que pour vaincre la faim et la stagnation économique, il convient d'adopter des politiques qui encouragent la productivité et l'initiative africaines; une structure économique de cet ordre facilitera l'assistance apportée à ce pays par le reste du monde, y compris les Etats-Unis. Les lois relatives de l'encouragement économique n'opèrent pas de distinction entre pays développés et pays en développement. Elles s'appliquent également à tous.

75. La récente reprise de l'économie mondiale peut être en grande partie attribuée directement à la liberté économique accrue. C'est cette tendance qui nous donne tant d'espoir pour l'avenir. Et pourtant cette espérance nouvelle se heurte à une grave menace : la menace des barrières commerciales. L'histoire nous montre que l'imposition de ces barrières suscite des représailles, représailles qui à leur tour aggravent les guerres commerciales qui ont plongé le monde des années 1930 dans la dépression et la misère économique. Le protectionnisme est véritablement destructeur.

76. C'est pourquoi les Etats-Unis recherchent l'assistance de tous les pays représentés à l'Assemblée générale pour protéger le commerce libre et équitable. Nous nous félicitons du succès de la session ministérielle extraordinaire des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tenue à Punta del Este (Uruguay) du 15 au 20 septembre 1986; un accord y est intervenu pour décider d'organiser une nouvelle série de négociations commerciales multilatérales, qui couvrent une large gamme de questions importantes pour la croissance économique. Les Etats-Unis, avec plus de 90 parties contractantes à l'Accord général, oeuvrent en faveur du commerce international libre.

77. Non seulement les Etats-Unis résistent au protectionnisme, mais ils cherchent également à stimuler par d'autres moyens la croissance économique mondiale. Notre taux d'intérêt sur les bons du Trésor est actuellement tout

juste supérieur à 5 %, le chiffre le plus bas en 9 ans, ce qui provoque un allègement considérable pour les pays débiteurs. La nouvelle structure fiscale américaine ouvrira la voie à une plus grande prospérité à l'intérieur, ce qui contribuera à favoriser une plus grande prospérité à l'extérieur. Enfin, les Etats-Unis collaborent avec d'autres pays afin de réduire au minimum les fluctuations monétaires, de favoriser la stabilité sur les marchés monétaires, d'établir des prévisions comme base de la prospérité.

78. Mais les Etats-Unis estiment que la plus grande contribution que nous pouvons apporter à la prospérité mondiale, c'est de continuer à préconiser la magie du marché, la vérité, simple et éprouvée, selon laquelle le développement économique est le fruit de la liberté économique, tout comme la liberté économique est inséparablement liée à la liberté politique et au gouvernement démocratique.

79. Et nous en arrivons à notre dernier volet, les droits de l'homme, l'élément indispensable à la paix, à la liberté et à la prospérité. Je remarque que M. Gorbatchev a utilisé dans ses récentes déclarations les mêmes chapitres que ceux que j'évoque aujourd'hui : militaire, politique et économique, mais il a choisi pour le dernier le terme humanitaire.

80. La différence est révélatrice. Les Etats-Unis estiment que le respect de l'individu, de la dignité de la personne humaine - ces droits proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme - ne relève pas du domaine de la charité ou des causes "humanitaires". Le respect des droits de l'homme n'est pas une oeuvre de protection sociale, ce n'est pas simplement un acte de compassion. C'est le premier devoir du gouvernement et la source de sa légitimité.

81. C'est également la pierre angulaire de toute structure de paix mondiale. Tout au long de l'histoire, ce sont les dictatures et les tyrannies qui ont les premières cédé au culte du militarisme et de la guerre. Les pays dont l'autorité repose sur l'assentiment des gouvernés, les pays qui reconnaissent les droits inaliénables de l'homme, ne se font pas la guerre. La paix n'est pas simplement l'absence de guerre. La paix véritable, c'est la justice, la paix véritable, c'est la liberté. Et la paix véritable exige la reconnaissance des droits de l'homme.

82. Il y a plus de 10 ans, des engagements ont été pris à Helsinki au sujet de ces droits de l'homme et de leur reconnaissance. Il suffit d'observer ce qui se passe dans les pays de l'Est aujourd'hui pour déplorer que ces engagements n'aient pas été tenus. La persécution de savants, de chefs religieux, de militants de la paix, de dissidents politiques et d'autres prisonniers victimes de leurs convictions continue de l'autre côté du rideau de fer. Savez-vous qu'il est question dans l'une des dispositions des Accords d'Helsinki "d'améliorer les conditions de travail des journalistes"?

83. Par conséquent, il est clair que les progrès dans le domaine des droits de l'homme doivent suivre les progrès réalisés dans d'autres domaines. Un échec dans ce domaine entraverait tout nouveau progrès dans les relations Est-Ouest.

84. Tels sont les sujets d'inquiétude et d'espoir qui retiennent l'attention des Etats-Unis dans leur quête de la paix et de la liberté - les deux objectifs proclamés par la Charte des Nations Unies.

85. L'an dernier, j'avais souligné, dans ma déclaration à l'Assemblée générale, que les différences entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sont profondes et durables. Mais j'avais également demandé que l'on reparte de zéro dans les relations entre nos deux nations, pour le plus grand bien de notre peuple et des peuples de tous les pays. Depuis lors, les Etats-Unis ont pris des mesures et présenté de nouvelles propositions qui pourraient conduire nos deux pays et le monde entier dans une nouvelle direction que nous avons tous longuement cherchée. Plus que jamais, il incombe à l'Union soviétique d'agir et de donner la preuve qu'elle aussi souhaite continuer le dialogue en faveur de la paix.

86. Comme je l'ai déclaré, j'estime qu'il y a lieu de voir avec optimisme l'avenir du monde et les perspectives de liberté. Il suffit de regarder autour de soi pour voir les nouvelles techniques qui pourront un jour épargner aux générations futures le cauchemar de la terreur nucléaire, ou l'ampleur croissante du nombre des militants pour la démocratie et des combattants de la liberté, ou le mouvement toujours plus puissant en faveur des économies de marché, ou le souci accru dans le monde en faveur des droits de l'homme face au pouvoir brutal de l'Etat.

87. Lorsque par le passé, j'ai rappelé ces tendances, lorsque j'ai lancé un appel en faveur d'une "stratégie d'avenir pour la liberté" et prédit le triomphe ultime du gouvernement démocratique sur le totalitarisme, d'aucuns m'ont accusé de dire aux gens ce qu'ils veulent entendre, de leur demander non pas d'engager la lutte mais de s'y dérober.

88. Mais espérer, c'est croire en l'humanité et en son avenir. L'espoir reste la réalité suprême, la puissance séculaire; l'espoir est le fondement de toutes les grandes idées et de toutes les causes qui ont amélioré le sort de l'humanité à travers les siècles.

89. L'histoire nous enseigne l'espoir car elle nous parle de l'homme et de l'esprit humain irrépessible. Un lauréat du prix Nobel de littérature, personnalité exemplaire du sud de l'Amérique, M. William Faulkner, a déclaré un jour que le dernier son entendu sur terre émanerait des deux derniers êtres humains qui ergoteraient pour savoir où conduire le vaisseau spatial qu'ils ont construit. Dans son discours au Comité Nobel en 1950, Faulkner a parlé de l'ère nucléaire, de la crainte physique et universelle qu'elle a provoquée, crainte de la destruction devenue quasiment intolérable. Mais il a déclaré : "Je refuse la fin de l'homme. Je crois que l'homme non seulement survivra, mais prévaudra. Il est immortel parce qu'il a une âme, un coeur capable de compassion, de sacrifice et d'endurance".

90. Faulkner parlait des véritables valeurs éternelles du coeur, du courage, de l'honneur, de la fierté, de la compassion, de la pitié, du sacrifice et, oui, de cet espoir qui fait la gloire de notre passé. Toutes ces choses nous les trouvons aujourd'hui dans notre présent et nous devons nous en servir pour édifier notre avenir. Voilà pourquoi nous pouvons avoir aujourd'hui l'esprit plus libre et le coeur plus léger; voilà pourquoi nous devons décider qu'avec

l'aide de Dieu la cause de l'humanité ne devra pas seulement perdurer mais triompher pour qu'un jour le monde entier - chaque nation, chaque peuple, chaque individu - connaisse les bienfaits de la paix et voie la lumière de la liberté.

91. Le PRÉSIDENT (interprétation de l'anglais) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président des Etats-Unis d'Amérique de l'importante allocution qu'il vient de prononcer.

92. Je voudrais rappeler aux représentants que l'Assemblée, à sa 3e séance, a décidé que la liste des orateurs serait close le mercredi 24 septembre, à 18 heures. Je prie les délégations de bien vouloir indiquer le plus exactement possible la durée des discours pour que nous puissions organiser nos séances de façon méthodique.

93. M. de ABREU SODRÉ (Brésil*) : Monsieur le Président, au nom du Gouvernement brésilien, j'ai le privilège de vous féliciter de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Je suis certain de me faire l'interprète de toutes les délégations ici présentes en disant la confiance que nous plaçons en votre direction sage et expérimentée, grâce à laquelle nos travaux aboutiront au succès escompté.

94. Qu'il me soit permis également de rendre hommage à M. Jaime de Piniés pour la manière compétente et expérimentée dont il a présidé les travaux de la dernière session de l'Assemblée générale, session de commémoration du quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies.

95. Depuis 41 ans, le Brésil a eu l'honneur de prendre la parole au début du débat général à l'Assemblée.

96. Lors de la quarantième session, en septembre dernier, c'est le Président de mon pays, José Sarney, qui a prononcé la déclaration d'ouverture. Il a commencé en rendant hommage à cette instance : "cette tribune inspire le respect et la dignité. C'est la plus noble de la communauté des nations. Ici, les puissants et les faibles sont bien peu de choses" [4e séance, par. 3].

97. En ma qualité de ministre des relations extérieures du Brésil, je me présente à cette tribune des Nations Unies avec émotion et respect. C'est l'instance la plus élevée de toute l'humanité et en tant que telle, elle doit être résolument défendue. Je ne serai donc pas avare de louanges à son égard. Ses rares lacunes n'enlèvent rien à sa valeur intrinsèque en tant qu'instrument de dialogue et de paix. Ses insuffisances, loin de lui enlever de la valeur, soulignent plutôt la nécessité impérieuse de la renforcer.

98. Le Brésil ne voit aucune alternative à l'Organisation des Nations Unies. Si l'Organisation n'existait pas, le talent et l'ingéniosité de l'homme devraient la concevoir, la créer, bref, la réinventer. Elle ne manque certes pas de moyens institutionnels appropriés, de cadre juridique précis, ni d'objectifs clairement et lucidement définis. En vérité, ce qui fait le plus

* L'orateur s'est exprimé en portugais. La version anglaise de sa déclaration a été communiquée par la délégation.

défaut à l'Organisation pour que son immense potentiel se traduise dans la coopération la plus profitable entre les peuples pour leur bien commun, c'est une volonté politique universelle sincère de la soutenir sans faillir par une affirmation constante et dévouée des nobles objectifs consacrés dans la Charte de San Francisco.

99. Au moment même où la société internationale devient pratiquement universelle, il serait contradictoire, autant que téméraire, de condamner les Nations Unies à l'extinction ou à l'inertie, et de priver ainsi le monde de ses principaux instruments de dialogue démocratique et de compréhension fructueuse.

100. De l'avis du Brésil, renforcer l'Organisation des Nations Unies est le meilleur moyen d'assurer la paix, la sécurité et la coopération internationales.

101. Au cours de sa récente visite d'Etat aux Etats-Unis d'Amérique, le président José Sarney a parlé du Brésil comme d'un facteur de stabilité et de paix, de conciliation et d'équilibre dans toutes les dimensions de l'ordre mondial. "Nous sommes un pays qui apporte sa contribution", a-t-il dit, "un pays qui ne crée pas la perturbation, qui n'apporte pas de problèmes mais des solutions".

102. Je suis venu à l'Organisation des Nations Unies pour transmettre, avec certitude et conviction, le message responsable et constructif d'un Brésil nouveau, d'un Brésil qui célèbre son retour à la démocratie et qui, avec une vigueur renouvelée, avec détermination et assurance, connaît des changements profonds.

103. Le bilan des 18 mois d'existence de la nouvelle République brésilienne est impressionnant : nous avons renforcé nos institutions politiques, éliminé les derniers vestiges de l'autoritarisme et fait place à une démocratie progressiste et irréversible, à une société entièrement ouverte, moderne et unie.

104. Nous avons corrigé les distorsions inflationnistes qui affectaient notre population depuis des décennies, et ce sans provoquer de récession, mais, au contraire, en favorisant une reprise rapide et ferme de la croissance économique. Nous avons commencé à régler notre principale dette - la dette sociale, la dette historique qu'un pays a envers son propre peuple - en nous efforçant activement de réduire les disparités dans les revenus et d'éliminer la pauvreté.

105. Pour édifier la nation dont nous rêvons, nous voulons arriver à un ordre international politiquement démocratique, économiquement prospère et équitable, et socialement juste. Nous désirons la liberté, le développement et l'équité.

106. Il ne semble pas cependant que ces aspirations soient prêtes d'être satisfaites, bien au contraire. Sur le plan politique, la tendance à une nouvelle bipolarisation sape le mécanisme international de compréhension collective et démocratique. L'affrontement remplace le dialogue, la force l'emporte sur le consensus. La menace du recours à la force, et même l'emploi de la force, remplacent les instruments de la négociation dans l'examen des différends comme si la force, en tant que telle, était efficace dans le règlement des conflits. Aujourd'hui, partout où la force est présente, la

victoire ou la défaite est beaucoup moins fréquente que le fait de se retrouver dans une impasse. La force, outre le fait qu'elle soit illégale, s'est avérée non fonctionnelle.

107. L'historien qui, au siècle dernier, avait prédit que le XXe siècle serait le siècle de simplifications terribles avait raison. La grande complexité des relations internationales est prisonnière de ces manifestations banales, qui divisent les pays en fonction de la logique facile des dichotomies, les séparant en camps différents et nécessairement opposés, cherchant à effacer la multipolarité spontanée du monde d'aujourd'hui.

108. La réalité elle-même est plus riche et plus contradictoire et a résisté au caractère autoritaire des concepts binaires. Mais le dualisme manichéen peut être pervers et peut finir par s'imposer à la réalité. Vouloir traiter de différents problèmes locaux, dont les causes sont locales, sur la base d'idées préconçues et d'intérêts reflétant l'affrontement entre des puissances exogènes, peut déclencher des forces qui finiront par transformer un différend mineur en conflit majeur. Bien qu'erronés dans leurs prémisses, ces concepts peuvent être catastrophiques dans leurs conséquences. Ce qui est faux sur le plan des principes peut devenir douloureusement vrai sur le plan de l'application et cela n'en est que plus grave.

109. Le système économique international est régi par des automatismes anachroniques qui sont en conflit avec les intérêts d'une grande partie de la communauté internationale, principalement les intérêts des pays en développement. Dans le domaine du commerce, il y a des règles qui reflètent surtout et par-dessus tout les intérêts des nations industrielles les plus puissantes; et même ces règles sont fréquemment violées. Dans les domaines financier et monétaire, l'économie mondiale subit le contrecoup de mesures prises unilatéralement qui peuvent avoir des effets décisifs sur les pays en développement, sans que ceux-ci n'aient le moindre droit, ni celui de parler, ni celui de discuter ou d'être dédommagé.

110. Quant à l'équité - la réduction tant espérée de l'important écart qui existe entre les pays riches et les pays pauvres - nous assistons malheureusement à une paralysie presque totale de la coopération économique internationale. Les initiatives prises par les pays en développement se heurtent à l'inertie, voire même à l'hostilité des pays développés. D'un autre côté, il y a un renforcement du protectionnisme commercial de la part de ces pays, pratiques iniques et d'autant plus iniques qu'elles sont à tort comparées aux mesures légitimes que les pays en développement ont besoin d'adopter pour protéger leur production nationale naissante. Il y a une différence indéniable entre un comportement et l'autre; l'un préserve la concentration des richesses, soutenant les activités non concurrentielles; l'autre cherche à garantir la survie des pays les plus pauvres dans un système international injuste et déséquilibré qui les oblige même à accumuler des excédents de plus en plus importants pour honorer leurs obligations financières envers l'étranger.

111. Pis encore, une nouvelle forme de protectionnisme se dessine. L'interdiction d'importations jugées encombrantes est maintenant complétée par une stratégie consistant à empêcher la mise en place même de systèmes de production dans les pays en développement, même lorsque ceux-ci ont

principalement pour but de répondre à la demande interne. Ce protectionnisme "préventif" est particulièrement évident dans les secteurs où sont utilisées des techniques très avancées.

112. Le climat des relations internationales, par conséquent, ne semble pas très favorable aux pays en développement tels que le Brésil. Cependant, cela ne nous décourage pas de persévérer dans notre poursuite des objectifs que nous nous sommes fixés chez nous et cela ne modifie en rien notre volonté de participer à toute entreprise permettant de parvenir à une société internationale qui serait véritablement plus libre, plus prospère et plus juste, telle que la société que nous nous proposons vivement de mettre en place dans notre propre pays.

113. Je ne peux manquer de mentionner ici la session ministérielle extraordinaire des Parties contractantes à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, tenue à Punta del Este (Uruguay) du 15 au 20 septembre, à laquelle je viens justement de participer. J'ai souligné au cours de cette session la fermeté des positions des pays en développement et leur attitude constructive.

114. Le Brésil veut espérer que le consensus auquel on est finalement arrivé servira de point de départ à des négociations fructueuses et profitables pour la communauté internationale tout entière, aboutissant à un ordre économique plus juste et plus efficace.

115. L'Amérique latine mène une lutte héroïque pour sortir de la crise économique au moment même où sa vocation démocratique se réaffirme vivement.

116. En dépit des progrès que certains pays latino-américains, tels que le Brésil, ont réussi à faire aux niveaux économique et social, la situation en général de notre continent se caractérise encore par de graves difficultés, telles que la récession, le chômage et une lourde dette extérieure. Il me vient à l'esprit les paroles célèbres de Simon Bolivar, à qui notre continent doit tant : "L'esclavage est fille des ténèbres; une population ignorante est l'outil aveugle de sa propre destruction". Le Libérateur reconnaîtrait aujourd'hui que cette population aveugle dans la nuit profonde de la pauvreté pourrait facilement devenir l'outil de la révolte et de la déstabilisation.

117. La situation actuelle exige beaucoup de clairvoyance. Comme ce fut le cas après la seconde guerre mondiale, il est maintenant nécessaire, et de la plus grande urgence, de prendre des mesures concrètes pour instaurer un nouvel ordre économique international authentique.

118. Nous avons également besoin de mesures à court terme. L'Amérique latine ne peut continuer à être un exportateur net de capital; elle ne peut pas continuer à payer des taux d'intérêt élevés ni les différentiels qu'entraîne la renégociation de sa dette extérieure; elle ne peut plus voir son accès aux marchés internationaux entravé; elle ne peut pas non plus continuer à souffrir des restrictions imposées au transfert de technologie.

M. Knipping-Victoria (République dominicaine), Vice-Président, prend la présidence.

119. La vive prise de conscience des problèmes économiques de l'Amérique latine a abouti au consensus de Carthagène⁴ en vertu duquel nous avons invité les nations créancières au dialogue et à la compréhension.

120. Il est essentiel que la crise de la dette latino-américaine soit analysée, y compris sous son aspect politique. Il est essentiel que les gouvernements des pays créanciers comprennent qu'il y a là une situation exceptionnelle, une situation qui ne peut être automatiquement corrigée par le simple jeu des forces du marché. Il est essentiel de comprendre qu'il est nécessaire de contenir et de corriger les distorsions et les inégalités flagrantes du système économique international.

121. Le président Sarney a déclaré à maintes reprises que le Brésil ne paiera pas sa dette extérieure au prix de la faim et de la pauvreté de ses habitants, ni au prix de la démocratie et de la croissance économique. En réaffirmant cette ferme position du Gouvernement brésilien, je parle au nom d'un pays qui est résolu à honorer ses obligations financières internationales mais également à obtenir pour son peuple, qui a déjà fait tant de sacrifices, une meilleure qualité de vie.

122. C'est avec ce noble objectif à l'esprit que le Brésil, en février de cette année, a adopté un vaste programme de réformes économiques pour venir à bout de l'inflation, stimuler les investissements, rémunérer la production et le travail et pénaliser la spéculation. Le nouveau programme, le Plano Cruzado, dont le succès est très grand, est aujourd'hui le symbole d'un nouvel espoir pour les Brésiliens, l'incarnation d'une nouvelle manière de penser, d'une nouvelle force devant donner à notre croissance tout son essor.

123. Il n'y a plus sur notre planète de terres inconnues, mais de nouvelles frontières sont en train de s'ouvrir dans des domaines dont l'importance est cruciale pour l'humanité : ceux de la technologie.

124. Le monde en développement ne peut plus être tenu à l'écart de cette nouvelle révolution, sinon le fossé déjà énorme qui sépare notre monde du monde développé s'élargira et s'approfondira. La révolution technologique doit tendre à construire un pont entre ces deux mondes afin qu'elle puisse profiter aux deux. Les effets de cette révolution sont exponentiels et qualitatifs. S'ils s'engagent dans une mauvaise direction, ils vont non seulement creuser un abîme irréversible entre les riches et les pauvres mais séparer inévitablement ceux qui détiennent et contrôlent le savoir de ceux à qui l'accès à ce savoir est interdit.

125. Nous ne voulons pas, nous n'acceptons pas que la révolution technologique suive la même voie que la révolution industrielle et relègue la majorité des pays au rôle de simples fournisseurs d'intrants et de valeur collective limitée. Nous ne voulons pas non plus être réduits au rôle de simples acheteurs d'excédents et de matériel obsolète.

126. Nous n'allons pas nous résigner à être des spectateurs passifs d'une nouvelle division internationale du travail, qui couperait le monde en deux univers distincts : l'un composé des sociétés postindustrielles où prédomineraient des activités d'information et de services, véritables

"cerveaux" qui gouverneraient la planète, l'autre composé des sociétés arriérées et soumises.

127. Nous ne méconnaissons pas non plus les implications de la mise au point accélérée de nouvelles techniques à des fins militaires dans les pays riches. Nous sommes conscients des effets de l'application à des fins civiles de ces nouvelles techniques, dont les travaux de recherche et de mise au point sont constamment financés par les budgets de défense. Nous n'ignorons pas les répercussions que ces subventions à la technologie ont sur toute la structure économique des pays développés, ni leurs effets négatifs sur la capacité concurrentielle des économies des pays en développement.

128. En Amérique latine tout particulièrement, le retard économique et technologique provoque une prise de conscience des peuples. Au Brésil, nous sommes fermement et irréversiblement attachés à la cause de l'intégration économique de l'Amérique latine. Depuis longtemps, cette intégration est réclamée, mais ce n'est que maintenant qu'existent les conditions propices à la naissance d'une volonté politique authentique au service de cette intégration.

129. L'intégration ouvre de nouveaux horizons à la formation d'un espace commun de l'Amérique latine propice au développement de la région et capable de donner une nouvelle vigueur à ses pays au moment où ils doivent faire face aux adversités de la situation économique internationale. Le Brésil, avec l'Argentine et l'Uruguay, a récemment posé des jalons importants vers cette intégration dans des accords qui consacrent sans ambiguïté, la décision mûre et intelligente de peuples profondément convaincus des avantages de leur unité. Une décision ambitieuse, mais néanmoins réaliste, dans laquelle une foi renouvelée dans la convergence de nos destinées s'allie à une conscience totale des difficultés que comporte l'intégration. Cependant, nous n'hésitons pas à relever ce défi historique, que nous savons redoutable, mais à la mesure de notre volonté commune de coopérer, de progresser - de notre aspiration fraternelle à s'épanouir, ensemble.

130. La persistance de crises régionales qui menacent la paix et la sécurité est un autre aspect important de la vie internationale.

131. Un exemple notoire est ce qui se passe en Afrique australe. Je rappellerai les paroles prononcées à Praia, par le président Sarney, lors d'une visite au Cap-Vert en mai dernier :

"Les problèmes complexes de l'Afrique du Sud ne pourront jamais être résolus dans le contexte des tensions Est-Ouest, ni dans celui des positions stratégiques des grandes puissances... La solution de la crise dans la région réside avant tout dans la disparition de l'apartheid et ensuite dans la mise en place énergique d'une structure d'interactions pacifiques entre les États de la région, leur permettant de se consacrer à la lutte pour l'application de plans de développement nationaux."

132. Le refus inconcevable du gouvernement de Pretoria, qui maintient le régime de l'apartheid intact et fait obstacle aux progrès vers l'indépendance de la Namibie, en violation constante de la décision du Conseil de sécurité, continue de causer tensions et conflits graves en Afrique australe.

/...

133. Un illustre homme d'État brésilien du siècle dernier, Joaquim Nabuco, qui a lutté contre l'esclavage dont nous étions victimes à l'époque, a dit alors : "les lois de tous les pays doivent répondre à certains principes fondamentaux qui sont à la base des sociétés civilisées et dont la violation dans l'une d'elles équivaut à un délit contre toutes les autres".

134. "Ainsi aucun État ne peut vivre en marge de la communauté civilisée de ce monde", a affirmé ce célèbre abolitionniste. C'est exactement le cas du régime abominable de discrimination qui sévit encore en Afrique du Sud alors que nous approchons du troisième millénaire.

135. La communauté internationale est à la veille de prendre des décisions qui ne sauraient être différées si nous voulons vraiment contrer les tentatives faites par Pretoria pour perpétuer ce régime néfaste. Le Brésil poursuivra ses efforts pour contribuer à créer les conditions propices à un règlement de cette question, qui revêt une priorité incontestable étant donné la situation explosive que connaît l'Afrique du Sud et la situation critique des pays de première ligne, qui sont soumis à toutes sortes d'agressions, illégales autant qu'injustifiables. Ces nations valeureuses, depuis si longtemps éprouvées, peuvent compter sur notre solidarité indéfectible.

136. Au Moyen-Orient, le cycle de la violence continue sans relâche. Le Brésil dit à nouveau sa consternation face aux attaques qui ont eu lieu au Liban, pays que des liens traditionnels unissent au mien et dont nous voulons voir respecter totalement le droit à l'autodétermination.

137. Les bases d'une paix juste et durable au Moyen-Orient doivent nécessairement comporter la restitution des territoires arabes occupés depuis 1967, le respect du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance sur son propre territoire et la nécessité pour tous les États de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

138. Le Brésil suit également avec préoccupation l'évolution du conflit qui oppose l'Iran et l'Iraq. Nous déplorons vivement que ces deux pays n'aient pas encore réglé leurs différends de façon pacifique, et nous renouvelons notre appel en faveur d'une cessation immédiate des hostilités.

139. D'autres parties du monde sont également le théâtre de crises et de conflits chroniques. C'est le cas de l'Afghanistan et du Kampuchea, où le droit à l'autodétermination et le principe de non-ingérence sont violés. La violence dans ces régions ne cessera pas tant que l'occupation étrangère continuera et que la libre expression de la volonté de ces peuples sera entravée.

140. Une autre question préoccupe le Brésil et d'autres pays d'Amérique latine : la question des îles Malvinas. Depuis 1833, nous avons clairement et constamment appuyé les droits souverains de la République argentine sur ce territoire et avons insisté sur la nécessité d'un règlement pacifique et négocié de ce différend. Il est essentiel qu'un dialogue soit restauré entre les deux parties concernées.

141. En Amérique centrale, de très graves problèmes économiques et sociaux, d'ordre structurel, continuent d'empoisonner un climat persistant de tensions, aggravé par l'affrontement idéologique. Le Brésil demeure fermement convaincu qu'une solution durable du conflit ne sera possible que si l'on respecte les principes de non-intervention et d'autodétermination des peuples, dans une atmosphère de dialogue et de compréhension mutuelle. Fort de cette conviction, mon pays s'est efforcé de collaborer à la réalisation d'un arrangement en prenant part aux travaux du Groupe d'appui de Contadora.

142. Lorsque nous nous sommes réunis à San Francisco pour rédiger la Charte des Nations Unies, nous tenions avant tout à définir le monde que nous allions léguer aux générations futures. Peu de temps après, un événement apocalyptique a radicalement modifié les données mêmes sur lesquelles reposaient les négociations en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international.

143. L'explosion de la première bombe atomique à Hiroshima, a montré que l'on disposait désormais d'une arme qui pouvait détruire l'espèce humaine et avec elle le monde où nous vivons. Depuis lors, le problème des armes nucléaires n'a cessé d'empirer. Le risque d'un ultime conflit mondial augmente chaque jour.

144. Le processus d'interaction, qui a porté la spirale de la course aux armes meurtrières à des niveaux de plus en plus élevés, est particulièrement angoissant. Les perspectives d'une course aux armements dans l'espace nous préoccupent aussi vivement.

145. Le Brésil maintient une politique fermement et résolument opposée à la prolifération, verticale ou horizontale, des armes nucléaires. Nous avons pris une part active à tous les efforts de désarmement entrepris par des instances des Nations Unies.

146. Mon pays a signé et ratifié le Traité de Tlatelolco⁵, dont l'objectif est de faire de l'Amérique latine la première zone militairement dénucléarisée de tous les territoires habités.

147. Tlatelolco n'a pas encore atteint son objectif, car tous les États de la région n'y ont pas adhéré, notamment l'une des puissances n'appartenant pas au continent mais possédant des territoires sous son administration, situés dans la zone fixée par le Traité. En outre, de récents événements indiquent que pour que le Traité devienne un instrument vraiment efficace, garantissant la sécurité des nations d'Amérique latine, un système de vérification efficace est nécessaire pour surveiller l'introduction d'armes nucléaires.

148. En dépit de ces limitations, le Brésil a réitéré à plusieurs reprises sa politique inébranlable, qui consiste à respecter strictement les objectifs du Traité de Tlatelolco en s'abstenant d'acquérir des armes nucléaires.

149. Cette politique, menée avec détermination et de façon continue, a reçu l'appui entier du peuple brésilien. La dénucléarisation militaire totale de l'Amérique latine est l'un des buts prioritaires de la politique étrangère de mon gouvernement, qui s'est fermement engagé, à l'instar d'autres pays de la région, à empêcher la mise en place d'armes nucléaires dans le continent.

150. La course aux armes nucléaires ne menace pas seulement notre avenir. Elle cause la terreur et a déjà tué, en engendrant l'insécurité et la peur, la pauvreté et la faim. Pour reprendre les paroles du grand poète brésilien Carlos Drummond de Andrade :

"A la seule idée qu'elle va nous tuer
La bombe nous tue
La bombe est cette indigente qui unit des millions d'indigents."

151. En dépit de toutes les protestations et de tous les avertissements, issus de tant d'instances - "la bombe assiste à toutes les conférences et nous côtoie tous" - l'humanité va-t-elle éliminer la menace de sa propre destruction? Un message rassurant d'optimisme peut être trouvé dans les derniers vers de ce même poème expressif du poète Drummond de Andrade :

"La bombe, cette bête à l'esprit troublé, donne à l'homme
Le temps de se sauver lui-même
La bombe ne détruira pas la vie
L'homme - je l'espère du fond du coeur - anéantira la bombe."

152. Gardons confiance. Dans la langage châtié de Thomas Jefferson, ce qui en fin de compte, nous anime, c'est "le désir consciencieux d'utiliser les énergies de nos nations à la multiplication de la race humaine et non pas à sa destruction".

153. Trois autres sujets méritent un examen spécial.

154. Premièrement, je souhaite réitérer l'importance que la démocratie brésilienne attribue aux droits de l'homme - à l'exercice absolu, plein et sans entraves de ces droits. Des instruments internationaux importants tels que les Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolution 2200 A (XXI), annexe] et la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants [résolution 39/46, annexe], sont en train d'être incorporés au régime juridique brésilien, ajoutant de nouvelles garanties de la protection parfaite de ces droits fondamentaux dans notre pays.

155. Deuxièmement, je ne peux manquer de mentionner également le sujet brûlant de la drogue qui préoccupe profondément le Brésil. A notre avis, le problème revêt trois aspects essentiels : la prévention de son utilisation impropre, la suppression du trafic illégal de stupéfiants, la réinsertion des toxicomanes. Le problème ne sera résolu définitivement que si ces trois aspects sont pris également en considération. Nous estimons également que la coopération internationale est un élément essentiel de la lutte contre les stupéfiants pourvu, bien entendu, que les droits souverains des nations soient sauvegardés. Le Brésil a pris une part active à la Conférence spécialisée interaméricaine sur le trafic des drogues, qui s'est tenue à Rio de Janeiro, en avril dernier, sous les auspices de l'OEA. De même apporterons-nous toute notre collaboration aux travaux de la Conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des drogues, qui doit se tenir à Vienne en 1987.

156. Le troisième sujet est le terrorisme. Du haut de cette tribune mondiale, je tiens à exprimer notre condamnation véhémement, énergique et indignée devant

/...

la prolifération du terrorisme. La communauté internationale ne peut continuer de tolérer que soient commis des actes de terrorisme et doit s'unir sans plus attendre pour éliminer ses causes et ses effets.

157. Je tiens à répéter avec force ce que j'ai affirmé au début de cette allocution : renforcer l'Organisation des Nations Unies est la meilleure manière de garantir la paix et la sécurité internationales. Partant de cette idée, mon pays a activement contribué à la promotion de la mise en oeuvre de mesures destinées à revivifier les Nations Unies. De l'avis du Gouvernement brésilien, les recommandations du groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies [voir A/41/49] sont un progrès prometteur dans ce sens.

158. Nous appuyons le rôle de plus en plus actif du Secrétaire général dans la recherche de solutions à ces différends. Nous défendons l'idée que l'Organisation doit examiner tous les différends et conflits. Nous préconisons la souplesse dans les méthodes de travail, particulièrement au Conseil de sécurité, afin que les grandes questions touchant à la paix et à la sécurité puissent être traitées de manière utile et constructive. Nous croyons nécessaire de contrecarrer la tendance à contourner cette instance pour traiter des problèmes fondamentaux de paix qui sont d'intérêt pour la communauté internationale tout entière. Ces problèmes nous affectent tous et nous avons tous pour responsabilité de les résoudre.

159. C'est précisément sur la base de cette conception de l'Organisation des Nations Unies que, le 29 mai, j'ai proposé, par l'intermédiaire du Secrétaire général, au nom du Gouvernement brésilien, l'inscription à l'ordre du jour de cette session d'une question intitulée "Zone de paix et de coopération de l'Atlantique sud" [A/41/143 et Corr.1]. Cette initiative découle de la déclaration du président José Sarney à la quarantième session de l'Assemblée générale le 23 septembre 1985, quand il a dit :

"Le Brésil fera tout ce qui est en son pouvoir pour que l'Atlantique Sud reste une zone de paix, protégée contre la course aux armements, la présence des armes nucléaires et toutes formes d'affrontement ayant leur origine dans d'autres régions." [4e séance, par. 48]

160. Nous sommes reconnaissants de voir cette question inscrite à l'ordre du jour de la présente session. Les initiatives concernant la zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud font comprendre la nécessité d'un effort collectif important dont le Brésil n'est que le porte-parole.

161. Il s'agit de garantir la paix, la sécurité et le développement dans une zone de la planète englobant les pays de deux continents unis par leur volonté commune de surmonter les obstacles s'opposant au progrès et au bien-être de leurs peuples.

162. Le but est, d'une part, de contenir les menaces graves à la sécurité de la région et du monde - que ces menaces soient représentées par la situation en Afrique du Sud ou par le transfert des tensions et des affrontements Est-Ouest à l'Atlantique Sud, s'accompagnant de la prolifération géographique des armes

/...

nucléaires et d'une intensification de la course aux armements nucléaires - et d'autre part de promouvoir toutes les possibilités de coopération en faveur du développement économique et social des peuples de la région.

163. Déclarer l'Atlantique Sud "zone de paix et de coopération" s'inscrirait, en tant que mesure concrète, dans un vaste programme que la communauté des nations a elle-même défini comme étant une priorité élevée pour cette instance : maîtriser les impulsions irrationnelles d'affrontement pour faire oeuvre constructive de coopération internationale pacifique. De plus, on donnerait suite aux nombreux efforts faits dans ce sens par les pays latino-américains et africains, efforts qui sont reflétés dans le Traité de Tlatelolco, la Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique et dans la Déclaration et le Programme d'action de Lomé sur la sécurité, le désarmement et le développement de l'Afrique. Une telle déclaration serait une contribution utile à la paix universelle sur la base de l'égalité des droits et de la justice pour tous, objectif suprême de l'Organisation des Nations Unies.

164. La politique étrangère du Brésil ne repose pas sur des données illusoire et mon pays ne se livre pas à des déclarations rhétoriques passionnées. Au contraire, cette politique reflète les concepts, les aspirations et les intérêts permanents et légitimes.

165. Nous sommes un pays nouveau mais non dépourvu de maturité. Nous sommes un pays qui a sa propre identité que nous apprécions et que nous respectons, comme nous apprécions et respectons les identités d'autres nations. Nos déclarations sont l'expression claire, franche et directe des valeurs profondes de la société brésilienne. Quand nous parlons de paix, nous n'hésitons pas à insister et à nous répéter. Par conséquent, je me permettrai de réaffirmer ici ce qui a été dit du haut de cette même tribune, à la dix-huitième session, par un de mes illustres prédécesseurs au poste de ministre des affaires étrangères, João Augusto de Araujo Castro :

"Nous vivons dans un système de causes et d'effets réciproques. De même que la paix est indivisible, parce qu'elle comporte un élément d'interdépendance et que sa consolidation exige la coopération des nations souveraines, de même, le progrès économique et social de l'humanité, qui est la condition et l'expression de la paix, doit être indivisible."
[1208e séance, par. 33]

166. Du haut de cette même tribune, à la quarantième session de l'Assemblée générale, le président Sarney disait : "L'instrument qui a provoqué notre passage de l'autoritarisme à la démocratie a été notre capacité de réconciliation et de compréhension, sans violence ni traumatisme." [4e séance, par. 11]

M. Choudhury (Bangladesh) reprend la présidence.

167. Pour expliquer cette transition pacifique, il y a des auteurs, non Brésiliens, qui affirment que les Brésiliens sont un peuple "cordial", ennemi de la violence comme si, en ce sens, ils étaient prédestinés par l'histoire. C'est une simplification fallacieuse et élémentaire que je ne prendrai même pas la peine de débattre.

168. Il est vrai que nous sommes naturellement enclins à la conciliation, conciliation basée sur la tolérance et un ferme respect des différences. Mais si, dans des moments de crise, il y a parmi nous un consensus favorable vers la compréhension et la négociation, c'est simplement parce que nous sommes parfaitement conscients du fait que la voie de la violence, outre qu'elle est moralement condamnable, est une voie irrationnelle et éphémère.

169. Il est triste pour le genre humain que parfois "il est plus difficile de faire la paix que de faire la guerre", comme l'a dit Clémenceau. C'est ce défi qui soutient et stimule l'Organisation des Nations Unies dans son travail ardu. Pendant ses 41 années d'existence, l'Organisation s'est efforcée, en dépit de tous les obstacles, de s'acquitter de sa tâche essentielle qui est d'édifier et de préserver la paix mondiale, de promouvoir le dialogue, la compréhension et l'harmonie entre les peuples.

170. Au nom du peuple et du Gouvernement du Brésil, je réitère l'attachement de mon pays à cette noble cause, que nous ne pouvons abandonner.

171. M. SIDDIKY (Bangladesh) [interprétation de l'anglais] : Monsieur le Président, il est des plus agréables pour ma délégation et pour moi personnellement de vous voir présider cette assemblée. J'exprime à cet égard notre satisfaction et notre fierté profonde. Je n'ai pas le moindre doute que votre sagacité, votre compétence et votre longue et diverse expérience de la diplomatie vous permettront de mener nos délibérations à bonne fin. Je remercie sincèrement tous nos amis qui ont placé leur confiance en vous en vous élisant à l'unanimité à ces hautes fonctions.

172. C'est un honneur et un privilège pour moi et ma délégation de participer à la quarante et unième session ordinaire de l'Assemblée générale. Je vous apporte les salutations chaleureuses du peuple et du Gouvernement du Bangladesh. Je me joins à mes collègues pour exprimer notre gratitude à votre illustre prédécesseur, M. Jaime de Piniés, pour la manière compétente et efficace dont il a dirigé les travaux de la quarantième session de l'Assemblée. Nous avons été impressionnés par ses vastes connaissances, ses prudents conseils et sa direction éclairée.

173. Nous félicitons le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts inlassables au service des buts et principes de la Charte des Nations Unies. Son rapport sur l'activité de l'Organisation [A/41/1], que nous avons étudié avec un grand intérêt, est une contribution importante à nos travaux.

174. L'Organisation des Nations Unies, édifice unique de paix et de justice, est le symbole de notre sagesse collective. Née des cendres et des ruines de la seconde guerre mondiale, sa Charte nous incite à parler contre la faim, la malnutrition et la maladie, à parler en faveur des droits de l'homme et des libertés et, par-dessus tout, à parler de paix et de sécurité. Elles visent un ordre de relations internationales fondé sur un ensemble de principes et l'établissement d'une nouvelle notion de morale internationale qui empêche que la force ne décide de l'issue d'un conflit entre nations. Avant tout, elle représente un village mondial composé d'une multitude de nations dans une interdépendance heureuse, partagée par les puissants et les faibles, les riches

et les pauvres. Elle a résisté à l'épreuve du temps, comme le montre le quarantième anniversaire que nous avons célébré l'année dernière, anniversaire peut-être de 40 années à l'abri d'un conflit mondial cataclysmique. Elle a également résisté à l'épreuve de l'acceptation, sa composition étant quasi universelle. Tout doute quant à l'efficacité des Nations Unies tient davantage à l'attitude de celui qui doute qu'au rôle de l'Organisation dans le domaine des relations internationales. Ce n'est pas tant une crise de confiance dans les Nations Unies qu'une crise de volonté politique.

175. Pour nous, l'Organisation des Nations Unies reste le gardien de la conscience de l'humanité. Nous sommes constitutionnellement attachés aux buts et principes de la Charte. Nos états de service aux Nations Unies témoignent de cet attachement. Notre politique préconise l'équilibre, la modération et le strict respect de ce principe. Il est manifeste que le conflit est destructeur, alors que la coopération entre nations aboutit à l'enrichissement mutuel. Notre interaction sur le plan international traduit notre perception à cet égard.

176. Dans un contexte régional, nous avons fait des efforts constants pour promouvoir la paix et la stabilité en Asie du Sud par la création d'un climat de bonne volonté, de confiance et de compréhension. En 1980, nous avons proposé la création d'un cadre de coopération dans notre région. La sincérité et le sérieux de l'approche des pays de la région ont permis la concrétisation de cette initiative. La première réunion au sommet jamais tenue par les sept pays de l'Asie du Sud : Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan, Sri Lanka et Bangladesh, a eu lieu dans notre capitale, Dhaka, en décembre dernier. La réunion a formellement lancé l'Association sud-asiatique de coopération régionale, institution orientée vers la promotion de la coopération fonctionnelle dans nombre de domaines précis identifiés à cet effet. L'Association témoigne de l'attachement de notre région au principe du bon voisinage. Nous espérons ardemment que le niveau actuel de coopération continuera de se renforcer et de se diversifier dans notre intérêt commun.

177. Le but primordial de l'Organisation des Nations Unies est le maintien de la paix et de la sécurité. L'accumulation constante d'armes perfectionnées menace de rendre ce but irréalisable. Nous sommes persuadés qu'en cette ère nucléaire le désarmement est un impératif moral. Nous avons toujours préconisé des négociations dignes de ce nom entre les Etats qui ont acquis la capacité de se procurer des armes de destruction massive. Nous espérons que ces négociations se poursuivront, de manière à faire progresser efficacement la cause du désarmement, dans le plus grand intérêt de la paix mondiale.

178. Nous avons toujours estimé que les ressources financières extraordinaires consacrées à l'acquisition d'armements devraient être réorientées vers l'élimination de la pauvreté mondiale. C'est avec un vif regret que nous apprenons que la Conférence internationale sur la relation entre le désarmement et le développement, qui aurait pu permettre de progresser à cet égard, n'aura pas lieu cette année.

179. La question la plus ancienne et peut-être l'une des plus importantes dont l'Organisation des Nations Unies est saisie est la crise au Moyen-Orient. Jusqu'ici, aucun progrès n'a été réalisé, s'agissant du lancement d'un processus de paix authentique, bien qu'il y ait eu des efforts significatifs à cet égard.

Il est manifeste que la question de Palestine est au coeur du problème. La terre qui a toujours été le foyer des Palestiniens est maintenant occupée par un peuple qui leur est étranger. Israël a été implanté au coeur du monde arabe et les Palestiniens ont été déracinés. Par conséquent, aussi longtemps que les droits inaliénables de ce peuple n'auront pas été rétablis, aucune paix durable ne saura être instaurée dans la région. L'acceptation de cette simple vérité est une condition sine qua non à toute paix durable.

180. Nous sommes fermement convaincus que le problème du Moyen-Orient ne peut être réglé que sur la base d'un plan d'ensemble reposant sur le retrait total et inconditionnel de toutes les forces israéliennes de tous les territoires palestiniens et arabes, y compris la ville sainte d'Al-Qods Al-Charif, et l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'autodétermination nationale.

181. Pareil plan de paix a été formulé dans l'ensemble de principes adoptés le 9 septembre 1982 par les dirigeants arabes dans la Déclaration finale de la douzième Conférence arabe au sommet, qui a eu lieu à Fez⁶. Ces principes viennent compléter les résolutions des Nations Unies en ce qui concerne la question de Palestine. L'Organisation de libération de la Palestine étant le seul représentant légitime du peuple palestinien, tout processus de paix ne peut se dérouler qu'avec sa pleine participation, sur un pied d'égalité avec toutes les autres parties. Notre appui à la cause palestinienne a toujours été indéfectible et sans équivoque. Nous avons toujours condamné l'occupation continue par Israël des territoires palestiniens et arabes. Nous nous trouverons toujours aux côtés de nos frères palestiniens dans leur juste lutte.

182. L'Afrique du Sud est en flammes et nous continuons d'être les témoins du mépris le plus flagrant opposé par celle-ci aux normes et aux valeurs qui caractérisent tout comportement humain civilisé. La politique répréhensible de l'apartheid menée par le régime raciste de Pretoria doit être totalement éliminée. A un moment où les protestations héroïques du peuple sud-africain se heurtent à des méthodes de harcèlement, d'intimidation et de persécution sans précédent, le monde ne peut se permettre de pécher par inaction. Les appels déchirants à la liberté qui émanent de cette terre malheureuse ne sauraient être plus longtemps ignorés. Le mal que représente l'apartheid doit être éliminé, et tout de suite.

183. Je tiens à réitérer le ferme engagement de mon pays envers la cause du peuple opprimé d'Afrique du Sud. Nous appuyons fermement l'idée que des sanctions globales et obligatoires, telles que prévues dans le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, doivent être appliquées sans plus de retard à l'Afrique du Sud.

184. Il y a presque 20 ans maintenant que l'Organisation des Nations Unies a mis fin au mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie. Cependant, le régime de Pretoria continue de maintenir son emprise sur le territoire et sur son peuple, en défi flagrant des nombreuses résolutions et décisions des Nations Unies. Il nous appartient d'examiner comment ce régime barbare peut faire fi de l'opinion internationale et mener sans être contré sa politique odieuse. Il s'agit essentiellement d'une question morale, celle de savoir si l'on veut résister à

ces forces maléfiques ou bien les appuyer ou ne serait-ce que les tolérer, directement ou indirectement.

185. Nous rendons hommage au peuple héroïque de la Namibie pour son courage et sa détermination. Sa lutte reste et restera toujours une lutte puissante, inflexible et impitoyable. Nous saluons également les dirigeants de la South West Africa People's Organization, seul représentant authentique du peuple namibien, pour sa direction sans faiblesse du peuple de Namibie. Qu'il me soit permis d'exprimer une fois de plus notre solidarité inébranlable avec le peuple en lutte de Namibie dans son juste combat pour la liberté et la dignité humaine. Le Bangladesh, en sa qualité de membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, continuera comme toujours à jouer un rôle actif dans la promotion de l'indépendance de la Namibie.

186. Nous croyons fermement que la seule base acceptable pour un règlement durable de la question est le Plan des Nations Unies, tel qu'énoncé dans les résolutions 385 (1976) et 435 (1978) du Conseil de sécurité. La Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie, tenue à Vienne du 7 au 11 juillet 1986, a également exprimé, dans les termes les plus catégoriques, la conviction que le Plan des Nations Unies constitue la seule base internationalement acceptée en vue d'un règlement pacifique de la question. Dans la résolution adoptée à sa quatorzième session extraordinaire consacrée à la Namibie, tenue du 17 au 20 septembre 1986 [résolution S-14/1] l'Assemblée générale a entériné le Programme d'action concernant la Namibie élaboré par la Conférence. Il est par conséquent impératif de redoubler d'efforts en vue de mettre en oeuvre le Programme d'action, de façon à mener la Namibie à l'indépendance dans un délai défini.

187. Nous nous inquiétons de la continuation de la guerre fratricide entre l'Iraq et l'Iran, semant mort, destruction et apportant d'indicibles souffrances. Elle a menacé l'unité du monde islamique qui est chère au coeur de tous les musulmans. Nous saisissons cette occasion, en tant que membre du Comité islamique de paix, pour lancer un nouvel appel à ces deux pays islamiques frères, afin qu'ils répondent de façon positive aux différentes initiatives de paix. Pour notre part, nous poursuivrons nos efforts afin de mettre un terme à ce tragique conflit. Les efforts en cours, tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors de celle-ci, doivent être intensifiés et une action coordonnée doit être entreprise. Les efforts du Secrétaire général dans ce domaine sont dignes d'éloges. Nous tenons à l'assurer de notre coopération continue à cet égard.

188. Notre position de principe sur les questions d'Afghanistan et du Kampuchea repose sur notre attachement indéfectible aux principes proclamés dans la Charte des Nations Unies et par le Mouvement des pays non alignés. Ces principes rejettent catégoriquement le recours à la force, ou la menace de son emploi, ainsi que l'intervention armée ou l'ingérence d'un État dans les affaires intérieures d'un autre État. La paix et la confiance dans ces régions ne sauraient être rétablies que si toutes les parties au conflit respectent la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, notamment le principe selon lequel les peuples ont le droit de choisir librement leur propre forme de système politique, social et économique. C'est dans ce contexte que nous avons sans

/...

relâche demandé instamment le retrait de toutes les forces étrangères d'Afghanistan et du Kampuchea, afin que les peuples de ces pays soient libres de déterminer leur propre destin.

189. Nous sommes attristés et préoccupés devant l'absence de progrès dans les pourparlers intercommunautaires entre les communautés chypriote turque et chypriote grecque à Chypre. Le Bangladesh appuie l'indépendance, l'intégrité territoriale, la souveraineté et le statut de non-aligné de Chypre. Toute solution durable au problème doit tenir compte des aspirations légitimes des deux collectivités. Nous les avons invitées, par conséquent, à engager des discussions dignes de ce nom afin de parvenir à une solution mutuellement acceptable permettant de vivre dans l'honneur et la dignité dans le cadre d'une Chypre fédérée. À cet égard, ma délégation continuera d'apporter son appui le plus total et sa coopération au Secrétaire général dans sa mission de bons offices à la recherche d'un règlement négocié du problème.

190. La situation en Amérique centrale reste tendue et explosive. Nous nous inquiétons de l'absence de progrès manifeste dans la réduction des tensions dans la région. Un processus de dialogue constructif entre les parties avait de fait été entamé il y a quatre ans par le Groupe de Contadora afin de créer un climat de confiance, de réconciliation et de coexistence pacifique. Le processus de Contadora offre le cadre absolument nécessaire à la recherche de la paix et de la coopération entre les pays de la région, de façon à éviter une nouvelle aggravation de la tension et le recours à une solution militaire aux problèmes qui s'y posent. Il met l'accent sur l'esprit de négociation dans un contexte régional afin de tenir les problèmes à l'écart de toute influence politique extérieure. L'Accord de Contadora pour la paix et la coopération en Amérique centrale, reposant sur une perception partagée et un accommodement mutuel dans un contexte régional, est le fruit de toute une série de négociations intensives entre toutes les parties intéressées. Il a été accueilli comme l'initiative la plus importante à même d'instaurer la paix dans la région. Il faudrait donc que l'on puisse s'engager dans cette voie de façon décisive avec le plein appui de l'Assemblée générale.

191. Le Bangladesh estime que la création de zones de paix et de zones exemptes d'armes nucléaires dans différentes parties du monde contribuerait à la sécurité et à la stabilité régionales et mondiales. En tant qu'État du littoral, par conséquent, nous attachons une grande importance à la création d'une zone de paix dans la région de l'océan Indien. Nous appuyons la convocation prochaine, à Colombo, de la Conférence sur l'océan Indien et, à cette fin, nous participons activement aux délibérations du Comité spécial de l'océan Indien.

192. Sur le plan économique, l'évolution mondiale au cours de la dernière année a été suffisamment grave pour susciter de sérieuses inquiétudes, pour ce qui est de l'avenir. Le taux de croissance de la production mondiale est tombé l'année dernière d'un tiers par rapport à l'année précédente, et l'accroissement du commerce mondial n'a été que d'un maigre tiers par rapport à celui de 1984. La vive reprise constatée en 1983-1984 dans l'économie dans son ensemble est entrée dans une phase critique au cours de l'année dernière. Son allure s'est ralentie considérablement et le déficit enregistré des budgets a continué de s'accroître. Il en a été de même dans bon nombre d'autres économies importantes. Vers le milieu de 1985, on pouvait s'inquiéter sérieusement de voir disparaître même

toute possibilité de croissance économique. Alors que l'économie dans son ensemble restait à la traîne, on ne voyait surgir aucun nouveau pôle de croissance. Bien au contraire. Les politiques déflationnistes poursuivies par nombre de pays développés importants ont pesé lourdement sur les conditions générales du développement.

193. Le ralentissement dans la croissance a été fort coûteux et s'est produit à un moment particulièrement difficile pour les pays en développement, dont beaucoup ne se sont jamais réellement remis de la récession du début des années 80. Selon le rapport de 1986 sur le commerce et le développement établi par la CNUCED :

"De nombreux de pays en développement, loin de progresser, continuent de régresser avec des niveaux de production et de consommation par habitant en baisse ainsi que de très faibles niveaux d'investissements. Dans beaucoup de pays, le chômage reste élevé, le niveau de vie diminue et les services sociaux sont réduits, souvent au détriment de la santé et de l'éducation⁷."

194. Le revenu combiné par habitant des pays en développement, à l'exclusion de deux grands pays, a baissé pour la cinquième année consécutive en 1985 et moins de 49 pays, avec une population de 700 millions, dont la plupart se trouvent parmi les moins avancés, ont connu une croissance zéro ou une croissance négative de leur produit national brut réel, par habitant, en 1985. Si la tendance actuelle continue, en 1990 le PNB par habitant des pays en développement ne se situera guère au-dessus de celui de 1980.

195. Dans ces conditions, une grave inquiétude des pays en développement a été l'affaiblissement continu des prix des matières premières dont dépendent lourdement la grande majorité d'entre eux, notamment les moins avancés. Les faibles prix des matières premières ont été très dommageables à leurs recettes d'exportations et à leur croissance. En même temps, l'environnement déflationniste a, d'une part, suscité un regain du protectionnisme et, d'autre part, une érosion progressive des principes de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce et des conditions de faveur accordées aux pays en développement. En 1984, la relance de la croissance avait porté bon nombre d'entre nous à espérer qu'un nouvel élan en découlerait. Malheureusement, cette attente a été déçue par des faits négatifs tels que ceux engendrés par la dépression constante des prix des matières premières, des taux d'intérêt élevés sans précédent et un règlement du service de la dette paralysant. Et surtout, depuis 1983, il s'est produit un transfert inverse des ressources, des pays en développement vers les pays développés. En même temps, les investissements étrangers privés faits directement dans les pays en développement ont diminué considérablement. Ce courant inverse de ressources non seulement menace de paralyser le développement mais fait obstacle aux perspectives des pays en développement. Malheureusement, aucune tentative n'a véritablement été faite pour remédier à la baisse des transferts privés par des transferts publics de ressources. La sixième reconstitution des ressources de l'IDA dont sont lourdement tributaires les pays à faible revenu et les pays les moins avancés, a subi une réduction considérable, même en termes théoriques, dans sa septième reconstitution; le niveau de la reconstitution du FIDA n'est guère plus encourageant.

196. Avons-nous seulement envisagé l'ampleur et la gravité des souffrances humaines, ou la perte de potentiels qu'engendre cette inquiétante évolution? Avons-nous jamais songé que les mesures d'ajustement, que de plus en plus de pays en développement sont obligés de prendre, contribuent aussi à saper leur croissance et leur développement? Dans les pays les moins avancés, dont deux tiers se trouvent en Afrique, la situation demeure particulièrement précaire à mesure qu'ils sont affectés par la stagnation ou le déclin des recettes et de la croissance. C'est eux que les faibles prix des produits de base frappent le plus durement, et leur vulnérabilité aux facteurs extérieurs reste énorme. Leur infrastructure socio-économique de base est quasi inexistante ou rudimentaire. En raison de difficultés graves, ils ont dû s'endetter plus encore. L'importante dette extérieure de tous les pays les moins avancés est passée de 3,3 milliards de dollars en 1974 à quelque 30 milliards de dollars 10 ans plus tard. L'impact de cette dette est bien plus sérieux que ne l'indique sa dimension en termes absolus. Leurs difficultés s'aggravent du fait de leur incapacité à attirer des investissements de sources privées. L'insuffisance grave de courants de ressources vers ces pays est illustrée par le fait que le transfert moyen de ressources par habitant aux pays les moins avancés ne se chiffrait qu'à 26,3 millions de dollars par rapport à 30,2 millions de dollars pour tous les pays en développement. Etant donné leur vulnérabilité, il importe que ces pays bénéficient d'une aide et de transferts de ressources à des conditions de faveur. Je regrette de noter, dans certains cas, comme dans celui de mon pays, le Bangladesh, une tendance à diminuer l'aide et les prêts extérieurs accordés à des conditions de faveur.

197. C'est là une situation intolérable. Dans l'intérêt de la paix et du progrès dans le monde, on doit entreprendre des efforts concertés pour redresser la situation et promouvoir le développement. Dans ce contexte, ma délégation appuie pleinement les recommandations du Comité de la planification du développement visant à doubler les fonds de développement accordés aux pays en développement. C'est là une condition préalable primordiale pour relancer l'économie des pays en développement. Il est également crucial de relever sensiblement le niveau de la huitième reconstitution de l'IDA. Les engagements pris par les pays donateurs, dans le cadre tant de l'examen global à mi-parcours des progrès faits dans l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 1980 en faveur des pays les moins avancés [résolution 40/205, annexe], que lors de la treizième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la situation économique critique en Afrique, tenue du 27 mai au 1er juin 1986, doivent être respectés dans les délais convenus. Les prêts de la Banque mondiale devraient être accrus pour atteindre 45 à 50 milliards de dollars pour 1986-1988, et les négociations relatives à un relèvement du capital de la Banque devraient être poursuivies sans délai. En même temps, il faut accroître la capacité de prêt des banques régionales de développement.

198. Il est tout aussi important de créer une situation propice à l'accroissement du commerce entre les pays en développement et les pays développés. À cet égard, des mesures immédiates doivent être prises pour arrêter et éliminer l'imposition de barrières protectionnistes au commerce. Ma délégation se félicite de l'accord intervenu à Punta del Este et espère que la libéralisation et l'élimination graduelle de toutes les barrières commerciales seront l'objectif prioritaire des pays développés lors de la nouvelle série de négociations commerciales multilatérales. On doit envisager de manière

/...

constructive la septième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui doit avoir lieu en 1987, afin de trouver une solution juste et efficace aux problèmes des produits de base.

199. Ma délégation estime que, compte tenu de la situation économique complexe et difficile que connaît aujourd'hui la communauté mondiale, rien n'est plus important que de rallier un consensus international en faveur du développement mondial. Cela exige une intention sérieuse d'appliquer les accords adoptés par consensus en cette instance et en d'autres instances multilatérales. Ma délégation déplore que la résolution 34/138, adoptée par consensus et relative au lancement de négociations globales, n'ait toujours pas été mise en oeuvre de façon effective. Nous devons aussi être à même d'examiner sérieusement des propositions de fond venant de toutes les parties intéressées. Ma délégation continue d'espérer que nos partenaires du monde développé répondront de façon constructive à la proposition faite par les pays en développement de tenir une conférence internationale sur les questions monétaires et financières concernant le développement. Il est encourageant de noter qu'on reconnaît de plus en plus que faute de réformes et de réajustements nécessaires dans les domaines monétaire, financier et commercial au niveau international, il sera impossible de poser les fondements du développement mondial pendant les dernières années de cette décennie et la décennie suivante. Avant tout, il faut renforcer le multilatéralisme, car ce n'est que dans les instances multilatérales, grâce à un dialogue constructif et effectif, que nous pourrons parvenir à un consensus mondial pour la paix, la prospérité et le développement.

200. Nous savons tous ici que l'Organisation des Nations Unies fait face à une crise financière d'une ampleur sans précédent. À mon avis, la crise que connaît l'Organisation traduit un malaise plus profond qui tient à une érosion de la foi en la notion de multilatéralisme. En ce qui concerne le désaccord entre certains États Membres sur la procédure budgétaire, il pourrait être réglé avec un minimum de volonté et d'engagement politiques. Le Secrétaire général a déjà pris des initiatives utiles pour remédier au besoin immédiat en liquidités. En ce qui concerne les perspectives à moyen et à long terme, le Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies a fait un nombre de propositions substantielles [voir A/41/49]. Ces propositions méritent de retenir toute notre attention, compte tenu des buts et principes de la Charte. Monsieur le Président, nous comptons sur vous pour nous aider à trouver une solution à cette crise.

201. L'idée de village mondial n'est plus un cliché, c'est au contraire une réalité, dans un monde de plus en plus interdépendant. La paix et la coopération entre nations ne sont plus de simples aspirations, mais des nécessités essentielles à notre avenir. Ce que nous recherchons est un climat d'amitié et d'entente mondiales, qui nous permette d'assurer à tous l'égalité, la liberté, la paix et la prospérité. Il est donc impérieux de raviver l'esprit de coopération multilatérale. L'Organisation des Nations Unies nous fournit l'instance et le cadre pour ce faire. Manifestons notre capacité d'oeuvrer ensemble en évitant d'être dominés par nos contraintes et nos intérêts nationaux.

202. Longue vie à l'Organisation des Nations Unies!

La séance est levée à 13 heures.

/...

Notes

¹ Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques concernant la limitation des systèmes antimissiles balistiques.

² Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires.

³ Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques.

⁴ A/39/331-E/1984/126, annexe.

⁵ Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine.

⁶ Documents officiels du Conseil de sécurité, trente-septième année, Supplément d'octobre, novembre et décembre 1982, document S/15510, annexe.

⁷ Rapport sur le commerce et le développement, 1986 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.86.II.D.5), p. II.